

Garantie limitée de quinze ans du Système Schluter®-DITRA-HEAT

APPLICATION DE LA GARANTIE LIMITÉE : Sous réserve des conditions et limites stipulées dans la présente **Garantie limitée de quinze ans du Système Schluter® DITRA-HEAT** (la « **Garantie limitée** »), Schluter-Systems garantit que son Système Schluter®-DITRA-HEAT (défini ci-après) sera exempt de défaut de fabrication et offrira le rendement prévu dans le manuel d'installation et la fiche technique sur Schluter®-DITRA-HEAT (collectivement appelés les « **Documents** »¹) pour une période de quinze (15) ans à compter de la date d'installation, lorsque le Système Schluter®-DITRA-HEAT est employé et installé conformément aux modalités et conditions expliquées dans les Documents ainsi qu'aux directives standard au sein de l'industrie qui ne vont pas à l'encontre des instructions des Documents en vigueur au moment de l'installation.

L'installateur doit obligatoirement remplir le registre de test de câble chauffant au moment de la pose, et une copie de ce registre doit être retournée à Schluter-Systems. Le registre de test de câble chauffant doit présenter les résultats des tests suivants : « Test 1 : Test de résistance », « Test 2 : Test de continuité entre le conducteur et la gaine de mise à la terre », « Test 3 : Test de résistance d'isolement », et « Test 4 : Test des capteurs thermiques au sol ». Puisque le dépôt du registre est obligatoire dans le cadre d'une réclamation au titre de la présente Garantie limitée, il est recommandé que le registre original soit conservé par le Propriétaire (défini ci-après). **Le défaut de mener ces tests et de soumettre le registre de test de câble chauffant réduira la protection consentie dans le cadre de la présente Garantie limitée et pourra même l'annuler.** Le Propriétaire est fortement encouragé à soumettre le registre de test de câble chauffant le plus rapidement possible après l'installation pour faciliter les éventuelles réclamations au titre de la garantie. Il peut le soumettre en ligne au https://www.schluter.com/schluter-us/en_US/product-registration aux États-Unis ou au www.schluter.ca/schluter-ca/fr_CA/enregistrement-produit au Canada, ou encore l'envoyer par la poste à l'une des adresses indiquées ci-dessous.

Si le registre de test de câble chauffant ne répertorie que les tests « Test 1 : Test de résistance », « Test 2 : Test de continuité entre le conducteur et la gaine de mise à la terre » et « Test 4 : Test des capteurs thermiques au sol », mais pas le « Test 3 : Test de résistance d'isolement », la durée applicable de la garantie sera de dix (10) ans à compter de la date d'installation. Si le registre de test de câble chauffant ne répertorie pas les tests « Test 1 : Test de résistance », « Test 2 : Test de continuité entre le conducteur et la gaine de mise à la terre » et « Test 4 : Test des capteurs thermiques au sol », l'installation visée ne sera pas couverte par la présente Garantie limitée. Dans ce cas, l'installation pourrait être admissible à la Garantie limitée de dix (10) ans des membranes de désolidarisation Schluter®-DITRA-HEAT.

Aux fins de la présente Garantie limitée, le « **Système DITRA-HEAT** » se définit comme la membrane de désolidarisation Schluter®-DITRA-HEAT, Schluter®-DITRA-HEAT-DUO, Schluter®-DITRA-HEAT-PS ou Schluter®-DITRA-HEAT-DUO-PS et les câbles chauffants Schluter®-DITRA-HEAT-E-HK (chacun étant une « **Composante** »); le « **Propriétaire** » se définit comme l'utilisateur d'origine de la propriété où le Système DITRA-HEAT est posé; et l'« **Assemblage de revêtement de plancher** » englobe le Système DITRA-HEAT, les revêtements de plancher non réutilisables, ainsi que les adhésifs et coulis appropriés.

La présente Garantie limitée s'applique seulement à des installations aux États-Unis d'Amérique et au Canada. Schluter-Systems ne peut en aucun cas être tenue responsable de déterminer l'adaptation du Système DITRA-HEAT à l'usage qui en est prévu par le Propriétaire. Il incombe exclusivement au Propriétaire de consulter un installateur expérimenté et professionnel pour établir l'adaptation à l'usage prévu du Système DITRA-HEAT, du sous-plancher ou substrat et de l'ensemble des matériaux de construction faisant partie de l'installation, ainsi que de voir à ce que les instructions des Documents soient suivies adéquatement.

Puisque Schluter-Systems n'a aucun pouvoir sur la qualité des produits vendus par des vendeurs non autorisés, la présente Garantie limitée s'applique uniquement aux Systèmes DITRA-HEAT achetés auprès de Schluter-Systems ou d'un vendeur autorisé aux États-Unis ou au Canada, à moins que la loi ne l'interdise. Schluter-Systems se réserve le droit de rejeter les réclamations au titre de la garantie pour les Systèmes DITRA-HEAT achetés auprès de vendeurs non autorisés, y compris des sites Internet non autorisés.

CORRECTIFS : Si le Système DITRA-HEAT est installé et utilisé conformément aux modalités et conditions précitées et que celui-ci s'avère défectueux selon les dispositions applicables de la présente Garantie limitée, le seul recours du Propriétaire et la seule obligation de Schluter-Systems est, au choix de cette dernière, a) la réparation ou le remplacement de la section problématique de l'Assemblage de revêtement de plancher; ou b) le remboursement d'une somme n'excédant pas le coût d'origine par pied carré de l'Assemblage de revêtement de plancher, dont la défectuosité est confirmée, si Schluter-Systems n'est pas en mesure d'effectuer la réinstallation ou le remplacement et que la réparation n'est pas possible sur le plan commercial ou ne peut être effectuée dans des délais raisonnables. En raison de conditions indépendantes de sa volonté (ex. : couleurs et tons offerts, produits retirés et usure normale), Schluter-Systems ne peut garantir un agencement parfait avec les carreaux, la pierre ou d'autres matériaux de revêtement de plancher employés dans l'installation d'origine. En pareilles circonstances, des matériaux pour l'essentiel similaires pourront être fournis en remplacement.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE : AUX FINS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, SCHLUTER-SYSTEMS EXCLUT, ET DANS AUCUNE CIRCONSTANCE N'EN SERA TENUE RESPONSABLE, TOUT DOMMAGE INDIRECT, PARTICULIER, ACCESSOIRE OU CONSÉCUTIF ET TOUTS DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS OU EXEMPLAIRES, Y COMPRIS DES PROFITS PERDUS, ATTRIBUABLES OU AUTREMENT LIÉS À UN DÉFAUT DU SYSTÈME DITRA-HEAT OU DE L'ASSEMBLAGE DE REVÊTEMENT DE PLANCHER, SANS ÉGARD À TOUTE RESPONSABILITÉ ABSOLUE OU À TOUTE NÉGLIGENCE ACTIVE OU PASSIVE DE SCHLUTER-SYSTEMS, ET SANS ÉGARD À LA THÉORIE JURIDIQUE (LIÉE À LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, DÉLICTEUELLE, QUASI-CONTRACTUELLE OU AUTRE). La présente Garantie limitée exclut en outre toute perte ou tout dommage découlant de et autrement liés à : un acte de guerre, du terrorisme, un incendie, une explosion, une catastrophe naturelle, un cas fortuit; tout défaut de se conformer aux instructions des Documents; un sous-plancher ou substrat inadéquat, une préparation inadéquate ou un autre défaut du sous-plancher ou substrat; le transpercement du Système DITRA-HEAT ou du sous-plancher ou substrat par mauvais emploi ou négligence; des actes intentionnels de destruction; un défaut structurel; une mauvaise utilisation du Système DITRA-HEAT ou un défaut de l'entretenir; une usure normale; des égratignures, des renforcements; une décoloration ou une corrosion (attribuables à une chaleur excessive, des produits nettoyants chimiques, des agents abrasifs ou à un autre élément); l'efflorescence et le pâlissement, qui peuvent survenir naturellement dans les matériaux à base de ciment et ne sont pas considérés comme un état défectueux aux fins de la présente Garantie limitée; des variations de texture, de couleur ou de teinte par rapport à des échantillons de produits, des emballages de produits et d'autres documents de marketing; d'autres causes non liées au Système DITRA-HEAT (ex. : charge concentrée, surtension). La présente Garantie limitée exclut les applications à l'extérieur, à moins d'avis contraire approuvé par écrit, au cas par cas, par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems. Les thermostats Schluter®-DITRA-HEAT-E sont spécifiquement exclus de la présente Garantie limitée; ils sont plutôt couverts par la Garantie limitée de trois (3) ans des thermostats Schluter®-DITRA-HEAT. Toute substitution d'une Composante du Système DITRA-HEAT par un produit d'une autre marque a pour effet d'annuler la présente Garantie limitée.

La présente Garantie limitée est conditionnelle et sera réputée nulle et non avenue, et Schluter-Systems aura le droit de refuser toute réclamation connexe, dans les cas a) résultant d'un entreposage inadéquat ou d'une installation fautive du Système DITRA-HEAT, b) où toute Composante du système Système DITRA-HEAT aura été modifiée de quelque façon, c) où le Système DITRA-HEAT aura fait l'objet d'une utilisation abusive ou anormale, d'un manque d'entretien, d'un entretien inadéquat ou d'un usage autre que celui pour lequel il a été fabriqué ou de toute utilisation contraire à celles indiquées dans les Documents, d) où le numéro de la plaque signalétique (étiquette de courant électrique) est inaccessible, illisible ou indéchiffrable ou encore a été retirée des câbles chauffants ou d'autres Composantes, s'il y a lieu, ou e) où le Propriétaire ne retourne pas une copie du registre de test de câble chauffant dûment rempli.

DÉNÉGATION DE GARANTIE : Il n'y a pas d'autre garantie s'appliquant que celle expliquée aux présentes. TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE D'ORIGINE JURIDIQUE, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE VALEUR MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER (COMME LIMITÉES SELON LES DESCRIPTIONS FOURNIES DANS LES DOCUMENTS) EST LIMITÉE DANS LE TEMPS À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. AUCUNE REPRÉSENTATION, PROMESSE, AFFIRMATION OU DÉCLARATION D'UN EMPLOYÉ OU D'UN MANDATAIRE DE SCHLUTER-SYSTEMS NE POURRA ÊTRE EMPLOYÉE CONTRE SCHLUTER-SYSTEMS, À MOINS D'ÊTRE SPÉCIFIQUEMENT INCLUSE À LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE OU AUTORISÉE PAR ÉCRIT PAR LE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES DE SCHLUTER-SYSTEMS. Toute description orale ou écrite des Systèmes DITRA-HEAT a pour seul but de définir les Systèmes DITRA-HEAT et ne doit pas être interprétée comme une garantie expresse. La présente Garantie limitée est donnée en place et lieu de toute autre garantie expresse ou implicite. Les correctifs ci-inclus sont les seuls correctifs offerts pour manquement à la présente Garantie limitée. Cette garantie vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon l'État ou la province. Certains États et certaines provinces (ce qui peut inclure le Québec) n'autorisent pas les limitations quant à la durée de la garantie implicite ni les exclusions ou limitations des dommages accessoires ou consécutifs; les limitations et exclusions ci-dessus peuvent donc ne pas s'appliquer dans votre cas. Si une condition de la présente Garantie limitée est interdite par les lois d'un État ou d'une province, elle sera nulle et non avenue, mais le reste de la Garantie limitée demeurera en vigueur. Les clauses de non responsabilité, les exclusions et les limitations de responsabilité de la présente Garantie limitée ne s'appliquent pas dans la mesure où elles sont interdites par les lois en vigueur (ce qui peut être le cas au Québec). **Aucun changement ni aucune modification aux modalités et conditions de la présente Garantie limitée n'est permis, à moins d'être dûment autorisé par écrit par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.**

Si le Système DITRA-HEAT est utilisé avec d'autres produits Schluter-Systems qui ne sont pas des Composantes du Système DITRA-HEAT, ces produits pourraient être couverts par une autre garantie de Schluter-Systems. Chaque Composante peut être couverte par une garantie distincte, accessible au https://www.schluter.ca/schluter-ca/fr_CA/garanties. Toutefois, lorsque les Composantes sont assemblées pour former un Système DITRA-HEAT, elles sont couvertes par la présente Garantie limitée, qui remplace toute autre garantie des Composantes. Pour obtenir l'information et les documents à jour touchant les garanties et les programmes de Schluter-Systems, veuillez consulter https://www.schluter.ca/schluter-ca/fr_CA/garanties.

TRANSFÉRABILITÉ : La présente Garantie limitée s'applique au Propriétaire et ne peut être transférée ni cédée, sauf autorisation par entente écrite signée par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems, ou interdiction par une loi d'un État ou d'une province (y compris le Québec, s'il y a lieu).

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : La présente Garantie limitée annule et remplace toutes garanties, ententes et autres déclarations orales et écrites antérieures faites par ou au nom de Schluter-Systems, relativement aux Système DITRA-HEAT ou à son application, et s'applique à toute installation faite le ou après le 3 mars 2025.

RÉCLAMATIONS : Pour faire une réclamation aux termes de la présente Garantie limitée, le Propriétaire doit fournir à Schluter-Systems² un avis écrit dans les trente (30) jours suivant la découverte de tout défaut allégué du Système DITRA-HEAT couvert par cette Garantie limitée, comprenant la date et la preuve d'achat du Système DITRA-HEAT et/ou de toutes ses Composantes, ainsi que le nom et l'adresse de tous les installateurs et toutes les factures liées à l'installation d'origine, à défaut de quoi la présente Garantie limitée n'aura aucun effet juridique. Schluter-Systems se réserve le droit, à sa discrétion et comme condition à la présente Garantie limitée, d'inspecter le Système DITRA-HEAT prétendument défectueux sur place, en présence ou non de l'installateur, ce qui pourrait causer un dérangement ou des dommages.

Toutes les réclamations venant des États-Unis doivent être adressées à :

Schluter Systems L.P.
Attn: Warranty Claims Dept.
194 Pleasant Ridge Road
Plattsburgh, NY 12901

Toutes les réclamations venant du Canada doivent être adressées à :

Schluter Systems (Canada) Inc.
Réclamations au titre de la garantie
21100, chemin Sainte-Marie
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3Y8

Pour savoir si un vendeur est autorisé, composez le 1 800 472-4588 (aux États-Unis) ou le 1 800 667-8746 (au Canada), ou écrivez à sellersupport@schluter.com.

¹ En cas de divergence entre différents Documents, le document ayant fait l'objet des plus récentes mises à jour aura préséance.

² La présente Garantie limitée ne s'applique qu'à la vente du Système DITRA-HEAT destiné à être employé aux États-Unis et au Canada. Aux fins de la présente Garantie limitée, Schluter-Systems L.P. assurera l'application de la garantie aux Propriétaires des États-Unis, et Schluter-Systems (Canada) Inc. aux Propriétaires du Canada.